

attelées, qui sont ou seront employées dans le pays et qui seront susceptibles de recevoir le brancard réglementaire de l'armée, seront enregistrées au ministère de la guerre comme aptes à être employées pour l'armée dans le pays.

7° Il devrait être formé, dans chaque port du royaume, un corps d'ambulance locale ayant ses propres officiers sanitaires. En cas de guerre à l'étranger, dans laquelle l'armée anglaise serait engagée, ces corps devraient être prêts à se charger de tout homme malade ou blessé qu'on ne pourrait pas transporter dans un hôpital militaire de l'intérieur.

8° Le plan tracé dans les conclusions ci-dessus, s'il était adopté, ne diminuerait en rien la responsabilité des autorités militaires, et ne les empêcherait point d'avoir à maintenir l'état-major médical de l'armée et le corps sanitaire au même degré de perfection et d'efficacité que toute autre branche du service. Le personnel et le matériel proposés renforceraient beaucoup le corps sanitaire de l'armée en temps de guerre, et cela avec une dépense relativement faible, à condition que le gouvernement voulût bien garantir que, en cas de mobilisation de quelques hommes ou de tout le corps, ceux qui seraient enrôlés recevraient la même paie et les mêmes récompenses que ceux qui servent dans l'armée régulière.

---

## ITALIE

---

### LA CROIX-ROUGE ITALIENNE EN 1891

Les préparatifs de la Conférence internationale de Rome n'ont nullement détourné, en 1891, la Croix-Rouge italienne de ses travaux habituels ; elle a continué à se développer normalement pendant cette année, ainsi qu'en témoigne le rapport de son président, présenté à l'assemblée générale du 31 mai 1892.

Ce document nous apprend, par exemple, que le nombre des membres s'est accru de 1,000 environ, et qu'il s'est formé 66 nouveaux sous-comités, tandis que la fortune de la Société a présenté

une augmentation de fr. 180.441 77. Celle-ci était, au 31 décembre 1891, de fr. 3.549.023 86 en numéraire et de  
 1.630.775 82 en matériel, soit au total de  
 fr. 5.179.799 68.

Les cadres du personnel sont maintenant presque complets, avec 508 fonctionnaires et 921 individus pour l'assistance. Cela représente une augmentation de 211 personnes pendant la dernière année.

Le rapport rappelle les essais pratiques d'hôpitaux de montagne à Naples, Florence et Vérone, dont nous avons rendu compte<sup>1</sup>, ainsi que la grande expérience de transports par eau sur le lac Majeur et le Pò, déjà connue de nos lecteurs<sup>2</sup>. A ce propos, nous voyons que la duchesse Eugénie Litta Visconti Arese, née Bolognini Attendolo, ayant perdu un fils au service militaire, a voulu témoigner son attachement à l'armée en prenant à sa charge, en souvenir de ce fils, toute la dépense que nécessite la création de la première ambulance fluviale de la Croix-Rouge, qui doit s'élever de 50 à 60,000 francs. Le Comité central à son tour, pour témoigner sa gratitude à la généreuse donatrice, a baptisé l'ambulance du nom du défunt *Alfonso Litta*.

En prévision de l'accroissement du nombre des victimes qui résulterait, en cas de guerre, de l'emploi des nouveaux moyens de destruction, le sous-comité de Milan a pris des mesures pour avoir dans cette ville, le cas échéant, un hôpital de mille lits, et il a cherché à utiliser les tramways, soit pour y amener les blessés, soit pour disséminer ceux-ci dans les établissements du voisinage. Des arrangements ont été pris à cet effet avec les directions des diverses sociétés de tramways, et un petit essai pratique a été fait. Cette expérience a démontré que rien ne s'opposait à ce que l'idée pût se réaliser, mais il faudra un matériel spécial à adapter aux véhicules des tramways, pour les approprier à ce nouveau service, et le sous-comité de Milan a décidé de le faire confectionner à ses propres frais.

Deux faits, de peu d'importance en eux-mêmes, mais qui sont de sûrs indices de la faveur dont la Croix-Rouge jouit en Italie, nous

<sup>1</sup> T. XXII, p. 118 et 169.

<sup>2</sup> T. XXII, p. 170.

ont frappés dans le rapport que nous analysons. C'est d'abord la concession de la franchise postale et télégraphique pour la correspondance du Comité central avec les préfets et les districts militaires du royaume. C'est ensuite l'admission du personnel directeur de la Croix-Rouge, à l'égal des officiers de l'armée, dans les cercles militaires de Rome et de Milan.

Disons enfin que le Comité central italien a perdu, en 1892, deux de ses membres les plus actifs, qu'il a vivement regrettés. Ce sont le médecin-major Di Fede, de Palerme, dont les services techniques laisseront un souvenir durable, et que les membres de la Conférence internationale de Carlsruhe se souviennent d'avoir vu siéger parmi eux ; puis le commandeur Famiano Fabiani, philanthrope zélé, qui participait à presque toutes les œuvres charitables de la capitale.

---

#### CONCOURS SUR LES MOYENS D'ÉVACUER LES BLESSÉS DU CHAMP DE BATAILLE

Depuis l'impression de notre dernier *Bulletin*, le Comité central italien a publié, au sujet du concours dont nous avons parlé (p. 173), un document très complet que nous devons mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous le reproduisons en entier, quoique plusieurs des indications qu'il contient se trouvent déjà dans notre précédente livraison.

#### CONCOURS ROYAL A PRIX

A la séance d'inauguration de la cinquième Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui eut lieu à Rome le 21 avril 1892, le président donna communication à l'Assemblée de la lettre suivante, qui lui avait été adressée, en date du 15 du même mois, par le ministère de la Maison royale d'Italie :

« Rome, le 15 avril 1892.

« LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, désirant donner une preuve de haute considération et de sympathie à la cinquième Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge, qui doit se réunir à Rome, ont bien voulu ouvrir un concours à prix, sur